

Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.sante.cgt.fr - E-mail : com@sante.cgt.fr

Il faut un changement radical de politique !

Les résultats des élections européennes sont tombés tel un coup de massue. Les suffrages obtenus par le Front National sont inquiétants pour la démocratie et le vivre ensemble au niveau national et européen. Pour la première fois, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, dans notre pays, un parti d'extrême droite arrive en tête d'une élection.

Il nous faut aussi nous interroger sur le taux d'abstention, avec 6 électeurs/trices sur 10 qui se ne sont pas déplacé-e-s jusqu'aux urnes. Est-ce un désintérêt pour cette élection ? Ou le rejet d'une Europe des marchés financiers ?...

Quels enseignements tirés de ces résultats, aussi historiques que ceux du 21 avril 2002 ?

Sans doute, que les politiques d'austérité imposées par l'Europe, qui ne répondent en rien aux attentes des populations ont influencé certain-es électeurs/trices.

Le gouvernement n'entend pas les aspirations de celles et ceux qui l'ont pourtant mené au pouvoir, salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emploi, retraité-e-s, il poursuit ses réformes, en accordant davantage encore au patronat. Ce n'est pas la bonne voie !

Les syndiqué-e-s CGT, les militant-e-s CGT doivent être à la pointe de la lutte contre le FN et l'extrême-droite. Non, la haine de l'autre et la préférence nationale ne résoudront pas la crise économique. Même si Marine Le Pen veut apparaître comme un soutien aux salarié-e-s, son parti n'en reste pas moins nationaliste, xénophobe, sexiste et raciste. Le danger plane sur notre pays de voir la bête immonde prendre le pouvoir en masquant la réalité de ses idées.

Numéro

2014/17

Lundi 2 juin 2014

SOMMAIRE

- ✓ Élections européennes :
déclaration de la Commission
Exécutive Confédérale Page 2
- ✓ CR sur la Loi Santé
Pages 3-4
- ✓ Déclaration Liminaire CSFPH
du 20/05/2014 Pages 5-6
- ✓ Les heures syndicales
mutualisées Pages 7-8

ÉLECTIONS
2014
la cgt

**Elections
CTE-CAP
J-186**

Proximité | Solidarité
Dé démocratie | Efficacité

Plus d'infos en pages réservées sur
www.sante.cgt.fr

N° 2014/17 - Lundi 2 juin 2014

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

Imprimé par nos soins

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0707 5 06 134

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 55 82 87 74



ÉLECTIONS EUROPÉENNES

LA CGT APPELLE À UN CHANGEMENT RADICAL DE POLITIQUE

Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale

Les résultats des élections européennes en France font apparaître plusieurs éléments extrêmement inquiétants pour la démocratie et le vivre ensemble au niveau national et européen.

Tout d'abord, il convient de noter, à nouveau, une forte abstention puisque 6 électeurs sur 10 ne se sont pas déplacés. Cela confirme, s'il le fallait, le rejet grandissant de la population pour cette Europe des marchés financiers qui conduit à toujours plus d'austérité pour les salariés, les retraités et les privés d'emploi.

Pour la première fois depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, un parti d'extrême droite, le front national, arrive en tête d'une élection. Pour la CGT, ce vote est une impasse. Ce parti, utilise la misère sociale, la montée des inégalités et la hausse du chômage, pour diffuser par ses idéaux, le racisme, la discrimination et ne propose que le repli sur soi.

Ce vote de l'extrême, dans de nombreux pays européens, caractérise pourtant la défiance envers les politiques européennes d'austérité qui ne répondent en rien aux aspirations des populations pour un véritable projet européen.

Enfin, par son faible résultat, le parti au pouvoir en place est, une nouvelle fois, désavoué dans ses choix gouvernementaux. Au lendemain des élections municipales, d'un remaniement ministériel, celui-ci a décidé de poursuivre, d'accélérer ses réformes, menaçant l'avenir des jeunes, des retraités, des plus pauvres et octroyant toujours plus de cadeaux aux patronats.

Nous sommes devant une crise démocratique grave et profonde qui nécessite de changer totalement les orientations actuelles en matière économique, industrielle et sociale. La CGT, avec la Confédération Européenne des Syndicats, porte un projet européen qui constitue une véritable alternative de sortie de crise et de progrès social.

Ce projet permettrait la création de 11 millions d'emplois en relançant l'économie par un effort important d'investissement de l'ordre de 260 milliards d'euros par an pendant dix ans. Cette somme équivaut à 2 % du PIB européen, soit deux fois le budget annuel de l'Union européenne.

Pour la CGT, une autre Europe est possible. La solution pour l'Europe ne réside pas dans les replis nationaux mais passe par un socle social commun avec un haut niveau de protection sociale, un égal accès à des services publics de qualité, une politique industrielle ambitieuse au service de la croissance, de l'emploi et des salaires.

La CGT oppose à la logique de dumping social faisant du travail un coût, une juste répartition des richesses et pose clairement le problème du coût du capital.

La CGT, avec les salariés, les retraités et les privés d'emploi, s'emploiera à créer les conditions du rapport de force et développera les luttes sociales pour les salaires, l'emploi, les conditions de travail, le service public, la politique industrielle, la protection sociale car elles sont autant de motifs d'espoir et porteuses d'une transformation sociale.

Les luttes sont nombreuses, c'est quand les salariés s'y engagent, avec la CGT, qu'ils se donnent les meilleurs moyens de les gagner, comme les salariés de SAM technologie en Aveyron ou ceux des Fralib.

La semaine d'action et de mobilisation du 23 au 27 juin sera l'occasion de se déployer sur les lieux de travail, d'aller à la rencontre des salariés sur leurs préoccupations et de mettre en débat nos propositions, avec une journée forte de manifestation et de grève le 26 juin.

Montreuil, le 27 mai 2014



COMPTE-RENDU SUR LOI SANTE RENDEZ-VOUS du 26 MAI 2014 avec MARISOL TOURAINE

Le but de ce rendez-vous est de présenter la philosophie générale de cette future loi.

- **Calendrier :** La Ministre souhaite pouvoir faire des annonces détaillées du contenu de la loi dans moins d'un mois, avec une présentation au conseil des ministres pour la fin de l'été, passage au Parlement début 2015. Mais entre-temps, il y aura les lois de financements, avec le PLFSS 2015, dans lesquels les structures de la future loi santé seront déjà identifiées.
- **La loi se présenterait en 5 chapitres.** Ce texte sera une déclinaison du discours de la Ministre sur la stratégie nationale de santé, autour de l'évolution de la société et le vieillissement, l'évolution de la prise en charge des pathologies chroniques, les attentes des professionnels et des patients dans le système de santé.

La Ministre fait part des dispositions que devra contenir la future loi pour :

- **Une structuration des soins de premier recours,** avec une coopération des paramédicaux avec les médecins, un cadre juridique encadrant les initiatives et pratiques existantes entre professionnels. A travers cette structuration renforcée, les notions de « bloc de missions de service public » et de service territorial de santé apparaîtront. Par conséquent, les 12 missions contenues dans la loi HPST seront abandonnées pour que l'ensemble des obligations de service public s'imposent de la même manière pour les hôpitaux et les établissements publics que pour les établissements privés qui y adhéreront.
- **Des objectifs devront être atteints pour l'ambulatorio, territoire par territoire.** L'ARS devra valider la réalisation de ces objectifs.
- **Répondre aux attentes des français :** Ces dispositions intégreront le tiers-payant, la permanence des soins, et des services d'informations au public pour lui permettre de se repérer au sein du territoire dans l'organisation des soins.
- **La gouvernance :** elle doit permettre de préciser le rôle de tous les acteurs de santé. Les taux de prise en charge par l'Assurance Maladie devront être inscrits dans le PLFSS tous les ans, et pas seulement l'ONDAM, qui n'est pas parlant pour les français. Des tarifs sociaux pour les bénéficiaires de la CMU seront également intégrés et des objectifs de lutte contre les inégalités sociales en santé pour certaines catégories de populations (ex. les jeunes) devront être définis. Les négociations conventionnelles avec l'ensemble des professionnels de santé resteront nationales et de la compétence de l'Assurance maladie, mais elles seront encadrées par des objectifs définis par l'Etat (objectifs de la négociation et délais). Cependant, il est envisagé une déclinaison territoriale. Dans le cadre de cette gouvernance, la place des usagers devra être renforcée, pour une meilleure démocratie sanitaire.
- **L'innovation,** pour permettre d'aller plus vite sur la recherche et les pratiques avancées des professionnels, notamment en valorisant certains métiers, comme les infirmières cliniciennes.
- **L'ordre infirmier :** la future loi santé comportera un dispositif qui rendra l'adhésion facultative pour les salariés.

Premières réactions de la CGT :

Inquiétude sur le financement du système, avec les politiques d'austérité très contraignantes qui vont paramétrer l'ensemble. D'emblée, la CGT signifie son total désaccord, ces orientations menacent gravement le service public et le service rendu aux usagers. La présentation de la future loi et le futur PLFSS représente encore du « moins » pour le service public de santé, avec les mesures d'économie annoncées de 10 milliards.

Pour la CGT :

- Cette première présentation n'est que le « squelette » de la future loi, mais le contenu reste flou et indéterminé.
- Cette future loi correspond à un renforcement de la loi HPST, notamment avec la consolidation du rôle des ARS et l'élargissement de leur pouvoir, et un nouveau recul de la démocratie sanitaire, quid de la représentativité des personnels ? Par contre, une place prépondérante va être accordée aux usagers et aux représentants des professions libérales.
- Forte inquiétude également sur l'articulation entre l'État, l'Assurance Maladie, qui s'apparente à une étatisation de cette dernière. La CGT s'interroge sur la mise en place d'un système territorial et d'un éventuel ORDAM (Objectif Régional des Dépenses de l'Assurance Maladie). La Ministre affirme que le cadre restera national, avec des objectifs qui pourront être négociés régionalement.

La CGT :

- réaffirme la nécessité de la création d'un service public de santé territorial, avec une place centrale et renforcée de l'Hôpital public. La Ministre rejette cette notion de service public, redit la nécessité d'une collaboration entre l'Hôpital et les soins de ville, via les professionnels libéraux. La Ministre parle d'un service territorial en santé, ce qui nous laisse craindre encore un transfert d'activités du public vers le privé, et la poursuite de la privatisation de notre système de santé. Selon elle, ce sont les ARS qui devront être les garants du système de santé.
- a dénoncé le recul du dialogue social dans nombre d'établissements. Nous avons porté l'exigence d'une véritable démocratie sanitaire, à tous niveaux (ARS, instances hospitalières) et nous constatons, une nouvelle fois, la part belle faite au corps médical, associations de malades et professions libérales.
- est certes favorable au développement de l'ambulatoire qui peut répondre à certaines évolutions de pratiques et techniques, mais elle ne peut pas être conçue uniquement en terme de réduction de l'hospitalisation complète, qui est toujours insuffisante en aval et amont.
- a réaffirmé l'urgence de régler la question de l'adhésion aux ordres professionnels pour toutes les professions salariées. En ne légiférant pas plus rapidement, comme la Ministre l'avait annoncé à maintes reprises, elle laisse une large possibilité aux ordres d'attaquer les professionnels non-adhérents. La CGT a dénoncé une fois encore les agissements inadmissibles des ordres.

La CGT a profité de ce rendez-vous pour faire connaître nos exigences sur certains dossiers :

- La nécessité de consolider le système des heures mutualisées départementales.
- Le retard pris pour la parution des textes pour les élections CNRACL
- La question de la pénibilité, plus particulièrement la remise en cause de la catégorie active.

La Ministre semblait découvrir ces 3 points ...

Après les résultats des deux scrutins électoraux (municipal, européen), la CGT s'offusque de la poursuite de la politique d'austérité menée par le gouvernement. La CGT réclame un réel changement de cap. Ce rendez-vous a renforcé notre certitude de non prise en compte des revendications exprimées par les salariés de notre champ.



DÉCLARATION LIMINAIRE

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

20 Mai 2014 (*extraits*)

Nous voici réunis ce jour, après les dernières élections municipales qui ont conduit à un changement de Premier Ministre, mais à une continuité, voire à un durcissement de la politique gouvernementale à l'égard de tous les salarié-e-s et en faveur d'un patronat toujours aussi avide de profits.

Ainsi, le 8 avril dernier, le nouveau Premier Ministre a présenté les axes de politique générale du gouvernement, axes précisant les contours des 50 milliards de coupes dans les dépenses publiques que le Président et le gouvernement entendent mettre en œuvre. Ce n'est ni plus ni moins que l'aggravation des politiques d'austérité.

Les mesures annoncées, contreparties inacceptables du « **Pacte de responsabilité** », vont peser lourdement et gravement sur toute la Fonction Publique et l'emploi. La baisse des moyens du service public, déjà rognés et insuffisants depuis plusieurs années, va mettre en péril l'exercice même de ses missions.

A ces questions d'emplois s'ajoute le fabuleux scandale de la poursuite du gel du point d'indice. Que dire de nos salaires aujourd'hui, quand nombre d'agents ne perçoivent **une rémunération qu'à la limite du SMIC** ?

...La sortie de la crise ne pourra passer que par une augmentation des salaires pour relancer la croissance et cela renforcera les services publics pour plus de solidarité.

Dans nos établissements, **les plans d'économies** mis en place depuis plusieurs années et dont nous nous faisons l'écho une nouvelle fois, se poursuivent. La dégradation de nos conditions de travail et leurs organisations engendrent des reculs sans précédent...

Les conséquences et la mise en œuvre des nouvelles mesures du plan

d'austérité renforcent et accroissent les dysfonctionnements institutionnels, et renforcent les inquiétudes.

La CGT réaffirme que les salarié-es ne sont en rien responsables de la crise et des déficits budgétaires.

L'annonce d'un **Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale** rectificatif devant être présenté en Conseil des Ministres le 4 ou 5 Juin prochain pour un avis en Conseil d'État le 12 Juin 2014, n'a comme seul objectif la réduction des moyens financiers et humains. En d'autres termes, cela se traduit par la mise en place de plans sociaux sans précédent.

Nous sommes particulièrement inquiets par rapport à **la future Loi Santé**, évidemment sur son contenu, mais aussi sur la méthode, car celle-ci doit être présentée en Conseil des Ministres mi-juillet, laissant un seul mois pour la concertation. Encore une fois, le dialogue social est plus que réduit.

Les questions posées lors du dernier CSFPH du 18 Février restent d'actualité. Nous nous interrogeons sur la volonté d'y répondre, notamment sur :

- La pratique qui se répandait par nos directions d'établissement dans le seul but d'effectuer des économies, à savoir, de **retarder le recrutement des agents** de retour de leurs études promotionnelles...

- L'exigence que nous avons quant à la tenue des CAP, partout. Or, un certain nombre d'obstacles contribuent à ce qu'elles n'aient pas lieu (non parution des textes sur les ratios promus/promouvables, les arguments financiers)...
- **L'attente de discussion de la création d'un second grade pour les ASHQ**, de l'encadrement pour la filière socio-éducative, de la gratification des étudiants en travail social...
- **Concernant les non titulaires**, la CGT souhaite, dans les plus brefs délais, qu'un comité de suivi soit réuni...
- Concernant **les négociations en cours avec les sages-femmes**, le 12 mai dernier, les discussions ont été interrompues avec la DGOS. Les Organisations Syndicales ont demandé à rencontrer en urgence le Cabinet pour revoir le cadre des négociations... À ce jour, elles sont toujours en attente de ce rendez-vous. Qu'en est-il aujourd'hui ?
- Pour les **Psychologues**, elles et ils demandent l'ouverture de négociations salariales pour une revalorisation de leur grille... Pour soutenir leurs revendications, les psychologues réunis en intersyndicale annoncent une journée d'action le 19 juin 2014.

Une nouvelle fois, nous devons aborder la question de la catégorie active dans une déclaration liminaire du conseil supérieur... À travers différentes situations, évoquées lors plusieurs réunions avec la DGOS, la CGT constate la remise en cause de la catégorie active, mais la DGOS, le Ministère n'ont pas le courage de l'assumer, de le porter officiellement ! Vous agissez sournoisement ! Il y a urgence à traiter la question...

Et maintenant, il va vous falloir traiter d'urgence la question de l'absence d'âge limite pour la catégorie active... De nombreuses collègues se sont vues refuser des prolongations d'activité



Cela nous conforte dans notre exigence de la disparition pure et simple de tous les ordres professionnels.

contrainte, du fait de leur faible montant de pension...

Pour terminer sur notre caisse de retraite, la CGT, attachée à l'élection de son conseil d'administration, vous demande une réponse ferme quant à la tenue de ce scrutin le 4 décembre 2014...

Concernant le travail en 12 heures... la CGT a d'emblée demandé une instruction interdisant la généralisation au recours du **travail en 12 heures**. ...Vous comprendrez que, pour nous, aucune dérogation à la réglementation du temps de travail dans la FPH comme dans le privé n'est acceptable...

D'autre part, de nombreuses situations concernant des plaintes ou menaces nous sont remontées.

Au regard des grandes difficultés dans les établissements en matière d'emplois, de salaires et des conditions de travail, conjugués à un mode de management et de gouvernance autoritaires ou autoritaristes, les situations de conflits se multiplient. De **dialogue social**, il n'est question que pour faire avaliser les décisions. Et ce, en déniaient la réalité des professionnel-le-s.

...laisser les directions poursuivre dans leur démarche de criminalisation de l'action revendicative, est une véritable attaque de la démocratie...

Enfin, concernant **l'Ordre Infirmier**, la CGT se réjouit des annonces de la Ministre, à l'occasion de la séance de questions au Gouvernement, à l'Assemblée Nationale, le 13 Mai dernier... Ceci étant, la CGT reste très vigilante, notamment concernant les infirmier-e-s qui se sont vus contraint-e-s d'adhérer à cet Ordre professionnel pour pouvoir accéder à un emploi dans certains de nos établissements...

Depuis quelques jours, notamment à Lille ou Toulouse, des kinésithérapeutes reçoivent par voie d'huissier des jugements émanant de juges de proximité leur obligation d'adhésion à cet ordre professionnel. Pour la CGT s'est intolérable !

La Déclaration Liminaire

est consultable, en ligne,

dans son intégralité à :

<http://www.sante.cgt.fr/>

Declaration-liminaire-Conseil



LES HEURES SYNDICALES MUTUALISÉES

La DGOS dévoile les scénarios que ses services ont élaborés sur la base de la proposition intersyndicale de février 2014, à partir d'échanges avec la sous-direction GOS et le cabinet de la ministre qui a rendu un « arbitrage », en tout cas un avis.

La DGOS présente les 2 dispositifs qu'elle a portés auprès du cabinet :

- Le dispositif sur des crédits spécifiques MIGAC, mais il n'a pas été retenu car, selon le cabinet, il générerait un surcoût.
- Le renouvellement du schéma existant en simplifiant la proposition de mutualisation avec 2 hypothèses, pérennisation du système datant de 2007, prolongé déjà en 2011 suite aux élections professionnelles et poursuivi encore, ou volume calculé à partir du scrutin de 2014.

Or, l'issue des arbitrages rendus par le cabinet ce matin 20 mai 2014 est tout autre.

Les différentes hypothèses ont été analysées par le cabinet :

- Un système forfaitaire calculé de 2h par an et par électeur qui simplifierait le dispositif, mais toujours selon le cabinet induirait un coût important.
- Le cabinet estime que l'enveloppe fléchée qui finance le coût n'apparaît pas pérenne car ces budgets ne peuvent être ni identifiés, ni isolés techniquement dans l'ONDAM. Leur expertise démontrerait l'infaisabilité de cette proposition et la complexité de l'utilisation du FIR pour discerner ces budgets.
- système forfaitaire de 2 millions d'heures avec une enveloppe déléguée et un droit de tirage générerait un coût supplémentaire selon le cabinet, qui n'a donc retenu cette hypothèse.
- La mise en place d'un financement

forfaitaire sur la base du financement actuel n'est pas davantage retenue.

- Pour le cabinet, la mise en place d'un système forfaitaire avec un financement mutualisé créerait un droit supplémentaire et dénaturerait le schéma actuel. Il n'a donc pas retenu cette proposition.

Seule la transposition du dispositif actuel a été validée par le cabinet, avec une nouvelle phase de réflexion...

Interventions CGT

Les OS n'ont jamais pu expliquer le détail de leurs propositions auprès du cabinet de la ministre, puisque ce sujet n'a été traité que par la DGOS. De plus, les chiffres annoncés sont erronés, en effet, il n'y a pas de coût supplémentaire, car le droit syndical est prévu dans la T2A et dans des enveloppes spécifiques.

La CGT et l'ensemble des OS demandent au ministère de flécher ce droit syndical dans l'ONDAM et d'utiliser les enveloppes FIR ou autres enveloppes dédiées. Ce droit est déjà financé dans les établissements.

La CGT est la 1^{ère} bénéficiaire de ces heures syndicales, au vu de son score électoral, avec 600 000 heures. La CGT propose une meilleure mutualisation pour tous les établissements, qui vont dans le sens des accords de Bercy. Notre organisation s'oppose en faux pour les propos sur le surcoût. Il y a une incompréhension avec le cabinet car le décret 86-660 prévoit le financement de ce droit.

De plus, les 5[°] et 7[°] de l'article 1435 du code de la santé publique au sujet de l'enveloppe

Le dossier des sages-femmes est à consulter sur le site de la Fédération à l'adresse suivante :

<http://www.sante.cgt.fr/Sages-femmes,166>

FIR sont 2 points d'ancrage qui permettent d'envisager l'écriture d'un décret avec ajout d'un alinéa sur les heures syndicales mutualisées (HSM). À la lecture des textes, l'écriture actuelle nous permet de compléter le 271 (???) du FIR.

Enfin, la disparition du seuil des 500 agents pour le reversement serait un vecteur d'égalité pour tous les établissements, car seulement les petits établissements contribuent à ce droit.

L'intersyndicale partage l'intervention de la CGT et demande des moyens nouveaux avec un coût évalué à zéro euro, puisque le système est déjà financé.

La CGT est surprise que le cabinet rende un arbitrage unilatéral sans négociation.

La CGT intervient sur l'utilisation du terme « surcoût ». Pour notre organisation, ces propos représentent une honte politique, car le précédent gouvernement n'a jamais osé dire que le droit syndical coûtait cher. Pour la CGT, le financement des heures syndicales existe, il faut soit une redistribution lisible ou un fléchage identifié. Aujourd'hui, le ministère inscrit le droit syndical dans son plan d'économie et d'austérité de 50 milliards.

Pour l'ensemble des OS, les scénarii proposés par la DGOS ne sont pas acceptables.

La CGT réclame le maintien de l'enveloppe actuelle avec une redistribution égale à zéro euro. La CGT rejette la reconduction du système de 2007, qui est inadapté et qui fait fi de la loi sur la représentativité de 2010. La CGT rappelle que seules deux réunions ont porté sur ce sujet, et un avis est ainsi rendu par le cabinet. A la réunion du 20 septembre 2013, l'ancien sous-directeur des ressources humaines DGOS avait confirmé le maintien d'un dispositif et le 17 février 2014 dans une déclaration unitaire avec un dispositif à coût zéro, les OS faisaient part de leurs propositions, et la DGOS n'en avait aucune...

La CGT réclame une négociation collective et un débat contradictoire avec le cabinet très rapidement car ce droit concerne tout l'appareil syndical dans toutes nos organisations et dans tous les territoires, et remet en cause le dialogue social et le rôle social joué par les militants syndicaux.

- **La DGOS conclut que cet arbitrage doit être considéré comme le rendu d'un avis...**
- **À partir du postulat « pas de coût du dispositif » proposé par les OS, la faisabilité technique pourrait être revue et ré-expertisée.**
- **Il n'est pas question de diminuer un droit mais de le maintenir (esprit du dispositif).**